### Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 227464

A. A	VIS D'ENQUETE		Référence con	nmunale 2	4062				
Doni	nées générales		Compétence M ou ME (*)	(ME) Munic	ipale Etat				
1-	Commune (*) :	Le Mont-sur-Lausanne							
2	Lieu-dit :	La Naz							
	et/ou adresse (*) :	Chemin de la Naz 44							
3.	Coordonnées (E / N) (*) :	2537110 / 1157305 (coord	lonnées moyennes de l'ouvra	age, par exemp	ole: 2549170 / 1	161250)			
4.	No de parcelles (*) :	3118							
5	No ECA :	277							
6,	Note recen, architectural	: 3							
Acte	urs (si plusiours, ajouter en pa	ge n° (4)							
7	Propriétaire (*)								
	Nom. Prénom	SOLAS ELODIE AURORI FRANÇOIS HENRI FLOR		Raison soc	ciale				
	Adresse :	Chemin de la Naz 44		Tél. :	079 954 81	06			
	NPA / Localité :	1052 LE MONT-SUR-LAU	JSANNE	E-mail T	f.terroitin@f	n2o-leman.ch			
	Promettant acquéreur :								
	Nom, Prénom :			Raison soc	ciale				
	Adresse :			Tél.:					
	NPA / Localité :			E-mail :					
	Droit distinct et perman	ent :							
	Nom, Prénom :			Raison soc	ale :				
	Adresse :			Tát :					
	NPA / Localité :			E-mail:					
8	Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)								
	Projet nécessitant :	[X] Architecte [_] Ingénieu	ur [_] Exception art, 106 LA	ATC					
	Nom, Prénom :	GUENAT RAPHAEL		N° reg. ma	indataire :	4009			
	Profession:	Architecte							
	Raison sociale :	ATELIER PAT ARCHITE	CTES SA	E-mail:	info@apats	a ch			
	Adresse :	Rue du VIIIage 17B		Tél. :	021 800 92	00			
	NPA / Localitě :	1125 MONNAZ		Fax :					
9	Nature des travaux prin	cipale (*) : (une seule coche	possible)						
	[_] Adjonction		[_] Agrandissement			[_] Changement / nouvelle destination des locaux			
	[_] Construction nouvelle		[_] Démolition partielle			[_] Démolition totale			
	<ul><li>[_] Reconstruction après</li><li>[X] Transformation(s)</li></ul>	démolition	[_] Reconstruction après	incendie		[_] Rénovation totale			
10	Description de l'ouvrag	e (*) :							
	Création d'une porte-fené	être coulissante et ajout de	velux en toiture						
11	Demande de dérogation	n (Base légale d'octroi. N° d	le l'article et mention du m	otif)					

06.10,2023

# Demande de permis de construire (P) - 227464

Partic	ularites			
12	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi a	ux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :		Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou	par une décision particulière (DFIRE/MS	3)	Lì
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection			
13.	a) Le projet implique un défrichement de	m² (cocher aussi la question N° 105)		
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie			
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir au	ssi la question Nº 107)		
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voi	r la question N° 38)		
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environner	nent (EIE)		
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC	(art. 72i RLATC) :	N° FAO∷	
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier	(mensuration officielle) (*) :		[_] Oul [X] Non
		the later of the l		

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du Z4, 7.24 au 22.8.24

### B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20	Maître de l'ouvrage (*) :									
[_] 01 CFF										
	[_] 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports									
[_] 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF										
	[_] 08 La Poste									
	[_] 10 Canton									
	[_] 11 Entreprise de droit p	oublic d'un ca	ınton							
	[_] 15 Commune									
	[_] 16 Entreprise de droit p	oublic de la c	ommune (transports publics, gaz, eau, e	électricité, etc.	.)					
	[_] 21 Société d'assurance	e (sans les ca	aisses de pension et les caisses maladie	es)						
	[_] 22 Institution de prévoy	yance, caisse	de pension							
	[_] 23 Caisse maladie, SU	IVA								
	[_] 24 Banque, fond immo	bilier, holding	j financière							
	[_] 31 Usine d'électricité p	rivée								
	[_] 32 Usine à gaz privée									
	[_] 33 Chemin de fer privé	<del>)</del>								
	[_] 41 Société individuelle	ou de persor	nnes (construction, immobilier)							
	[_] 42 Coopérative de loge	ement								
	[_] 43 Société de capitaux	, SA, Sàrl (co	onstruction, immobilier)							
	[] 51 Société individuelle	ou de persoi	nnes (industrie, artisanat, commerce)							
	[_] 52 Société de capitaux	r, SA, Sàrl (in	dustrie, artisanat, commerce)							
	[X] 61 Particulier et hoirie									
	[_] 63 Organisation interna	ationale, amb	assade							
	[_] 62 Autre maître d'ouvra	age privé (ég	lise, fondation, association, etc.):							
	Nom, Prénom : SOLAS ELODIE AURORE ET TERROITIN FRANÇOIS HENRI FLORENT				Raison sociale					
12	Adresse :	Chemin de	la Naz 44	Tél :	079 954	¥ 81 06				
	NPA / Localité		ONT-SUR-LAUSANNE	E-mail	f terroiti	n@h2o-leman.ch				
21							_			
	Direction des travaux (*)									
	Nom, Prénom	GUENAT R	APHAEL	Raison soc	iale :	ATELIER PAT ARCHITECTES SA				
	Adresse :	Rue du VIIIa	age 17B	Tél :	021 800	92 00				
	NPA / Localité	1125 MON	NAZ	E-mail:	info@ar	patsa.ch				
C. CA	RACTERISTIQUES DE	L'OUVRAG	E.							
30	Genre de construction (*)	;	[X] Bâtiment [_] Ouvrage de génie ci	ivil, aménagen	nent extér	ieur				
31	Type d'ouvrage (*) :									
	Approvisionnement en ea	u / énergie	[_] 11 Alimentation en eau							
		Ü	[_] 13 Usines à gaz, réseaux et install	lations chimiqu	ues					
			[_] 14 Chauffage à distance							
			[_] 19 Autre							
	Elimination des déchets		[_] 22 Ordures ménagères							
			[_] 23 Autres déchets							
	Infrastructure routière, par	rking	[_] 34 Route, place de stationnement							
			[_] 35 Parking couvert							
	Autre transport et commu	nication	[] 41 Constructions pour chemins de	fer (vc. gare)						
			[_] 42 Constructions pour les bus et tr							
			[_] 43 Constructions pour la navigatio							
			[_] 45 Constructions pour les commur		antenne të	eléphonie)				
	[] 49 Autres constructions vouées aux transports									

06.10.2023

	Education, recherche, sante,	[_] 51 Ecc	ole, système d'é	ducation (jusq	u au niveau maturité)	
	loisirs, culture	[_] 52 For	mation supérie	ure ou recherch	10	
		[_] 53 Hô <sub>l</sub>				
					assistance sociale	
			re établissemer			
			allation de loisi		ne .	
		0	ise et bâtiment	0	In the It can be described in the control of the co	
					bibliothèques et monu	iments
	With the State of		les omnisports			
	Autres infrastructures		énagement de	0	_	
			nstructions pour		tionale	
		1-1	res infrastructu		et igalás	
			ison individuelle			
				_	t, mitoyenne ou jumelle	
					our l'habitation exclusi ement à usage d'habit	
					assistance sociale	20011
					avec l'habitation	
			rage, place de l re construction			
	Agriculture, sylviculture		nstruction agric		C I Habitation	
	rigitouristic, sylviasitoris		nstruction sylvic			
	Industrie, artisanat,		orique, usine, a			
	commerce, services		lle, dépôt, sìlo, d			
	administration		. administratif, l			
	Company of the compan		commercial, r			
				_	fé-restaurant, café-bar,	tea-room, etc.,
			res hébergeme	,		,
			_		activités économiques	5
Situat	ion					
33	Emprise de l'ouvrage (définie	e par le rayon autour	des coordonnée	es E/N du proje	et):	
	[_] 5 m [_	] 10 m	[_] 25 m		[_] 50 m	
		] 250 m	[_] 500 m		[_] 1000 m	
					[_]	
34.	L'ouvrage est également situ	ué sur une autre com	nune :			
	D	-1-6 (DOA)	1971			
35.	Dans un plan général d'affect Dans un plan partiel d'affect		[X]			
	Dans un plan de quartier (PC			Nom et/ou N	o de la zone :	Plan spécial - Zone 1 - La Naz "habitations -
						hameaux"
36	Secteur de protection des ea	aux:	[_] Au [X] ü	B (Si zones S. c	ocher la question N° 115	)
37	A moins de 50 m d'une ligne	ferroviaire ou jouxtar	nt le domaine fe	rroviaire	[]	
	(joindre l'accord de l'entreprise	ferroviaire selon art. 18i	n LCdF) (si l'acco			
	délivré ou si la démarche est er	n cours, cocher la quest	ion N° 127)			
Bruit						
38	[X] a) Les degrés de sensibi	ilité au bruit (DSR) on	t déià été attribi	iés dans les zo	ones d'affectation	
50	,	, ,	•			valeitation dans lessuals des personnes
	[_] b) La construction, nouve séjournent régulièremen	elle ou transformée, d t pendant des période	omportant des es prolondées, e	ocaux d'habha est située sur u	ne parcelle où le DSB	cploitation dans lesquels des personnes n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est
	indiqué à la question N°	14				
	(joindre la proposition de D	SB du constructeur et le	préavis du Serv	ice de l'environn	ement et de l'énergie (DG	E-DIREV))
Eaup	otable, defense incendie					
		non:		DVI Plane	. Water	f. I. Alies materilain politica
40_	Alimentation en eau de bois	5011 .		(X) Réseau (	audic	[_] Alimentation privée
41	Défense incendie extérieure	à partir d'une borne l	nydrante	[X] Existante	1	∐ Projetee
				Distance (m)	: 150	
Rama	ssage des déchets					
		nadyan		[X] Existant	I 1 Projeta	
42	<ul> <li>a) Conteneurs ordures ména</li> <li>b) Différenciés</li> </ul>	_		_] Existant		
	c) Emplacement accessible	aux camions ramass	eurs	[_]		

Supp	pression des barrières architecturales						
43	<ul> <li>La construction de locaux et installations acce besoins des personnes handicapées ou âgée</li> <li>Transformation ou agrandissement de bâtime</li> </ul>	es (art 3	6 et 37 RATC)				est adaptée aux
Equi	pements, installations	1					
49	[_] Piscine démontable d'une saison à l'autre (dis [_] Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, cam						
Déch	nets de chantier	Single !					
50	[_] Si la quantité de déchets de chantier attendur faut s'attendre à la présence de polluants dar l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité con	ngereux	(p. ex. PCB,				
D. S	URFACES, VOLUME, COÛT						
			Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav	
60	Surface totale des parcelles [m²]		1017	0	0	1017	
61	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)		1017	0	0	1017	
62	Surface bâtie [m²] (B)		137	0	0	137	
63	Surface brute utile des planchers [m²] (C)						
	dont consacrée au logement [m²]						
64	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)					0_134	
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)						
65	Cube SIA [m³]						
66	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]						
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)		25000	CFC 1 à 5	[CHF]	30000	
E. B	ATIMENT ET LOGEMENT						1000
75	Description du projet (*)						
	Nb total de nouveaux bâtiments	0	Avec loger	nents	0	Sans logements	0
	Nb total de bâtiments transformés	1				-	
	Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fich	<b>0</b> les bâtim	ent pour chaqu	e båtiment)			
F. P	LACES DE STATIONNEMENT						
			Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav	
80_	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture						
81	Couverts, garages extérieurs						
82	Places non couvertes						
83	Total (à reporter sous question N° 10)						

(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)

Nombre de places de stationnement pour les vélos

(avec ou sans l'assistance electrique)

84

Fiche bâtiment [1]

### Demande de permis de construire (P) - 227464

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BĀTIMENTS : Onglet "Annexes, QP" Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

B1	Type de travaux (") :	Bâtiment transformé				
B2	N° de parcelle (*) :	3118				
В3	N° ECA :	277				
B4	Rue/lieu (*) :	Chemin de la Naz 44				
B5	Dénomination du bâtiment :					
B6	Nombre d'entrees avec adresse					
CARA	CTERISTIQUES DU BATIMENT					
B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Maison individuelle à un le	ogement			
	Classe :	Maisons individuelles				
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	137				
B9	Surface brute utile des planchers [m²]					
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :		Pour les activi	tés [m²] :		
B11	Cube SIA [m³] :					
B12	Nombre de niveaux total (y c sous-sol	s et demi-niveaux) :	3			
B13	Nombre total de logements après trava	ux (*) : 1				
	Nb 1 pce : Nb 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce :	1		Nb 3 pce : Nb 6 pce ou plus	
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux m	odifient-ils le nombre ou la	taille des logem	ents :	Non	
B15	Système de chauffage (*) : Si le bâtiment comporte plus de deux géné. chauffage, seuls les deux principaux doiver puissant étant en première position.		- principal: Pompe à chale - secondaire	eur PAC <sub>l</sub>	pour un seul bàtiment	
	Puissance du chauffage [KW] : (princip	al)				
B16	Agent énergétique de chauffage (sourc Si le bâtiment comporte plus de deux agen (sources énergies), seuls les deux principa	s énergétique de chauffage	- principal:			
	plus puissant étant en première position	an beryam one remongnes, is	- secondaire			
B17	Si chauffage au bois ou au charbon d'une p Pour les pompes à chaleur utilisant le sous Installation de fourniture d'eau chaude Si le bâtiment comporte plus de deux géné	-sol ou l'eau comme source de		,		
	chaude (sources énergies), seuls les deux renseignés, le plus puissant étant en premi		Pompe à chal- - secondaire:	eur PAC		
	Agent énergétique pour l'eau chaude (: Si le bătiment comporte plus de deux agen chaude (sources ènergies), seuls les deux	ts énergétique pour l'eau	- principal			
	renseignes, le plus puissant étant en premi		- secondaire			
B18	La construction a eu lieu avant le 1er ja	ınvier 1991 (date du permis	de construire)	i)	[X] Oui [_] Non	
Pour • fair	ante dans les bâtiments transformés o tous les cas où la construction a eu lieu e établir un diagnostic amiante (le diagn	avant le 1er janvier 1991 ( ostic peut aussi être dans d	date du permis			agnostiqueur inscrit sur la liste
des	s diagnostiqueurs amiante du Forum Am poser le rapport de diagnostic amiante ai	ante Suisse (FACH) (lien)		,		

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez- [\_] Oui de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes

• joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf

(Attention le rapport sous forme électronique doit être signé)

AUT	RES INFORMATIONS SUR I	LE BATIME	NT						
39		Matériau, o Idem exista Mode de c Idem exista	ant ouverture, coulei	ur :					
	Type de fermeture :	[X] Stores	[X] Volets				*1		
	b) [_] Surface de toiture ou	de façade	en métal non en	duit (par ex	en cuivre ou zinc) supérieure à	à 50 m²			
44.	[_] Installations de stockag		arbures et autres	liquides pou	uvant polluer les eaux, soumise	es ou non soumises à au	itorisation s	péciale selon art 32	2 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-charge		[_] Electrique	[ ] Hydrau	lique				
	b) Rampe/plate-forme ajus		[_] Electrique						
	c) Contenance du réservoi		litres						
	d) [_] Escalier / tapis roula			ersonnes					
46	Raccordement TV/radio :		[_] Antenne co		[_] Antenne extérieure	[_] Antenne intérieu	re		
			[_] Parabole	311001110	_] Câble téléréseau		, ,		
PAR	TIE ENERGIE								
	Landa de la companya	correc les	eaux friagrifique			Comi	pétence		
	Ion thermique (bâtlments, on thermique	serres, ioc	aux mgomque	5)		M	ME		
48	Qh (MJ/m².an) :			Informations	s complémentaires :				
	Qhli (MJ/m² an) :			Informations	s complémentaires :				
453.	a) Qh est inférieur ou égal	à Qhli							
	b) Demande de dérogation	n Qh est su	périeur à Qhli				[_]		
	Dans tous les cas, joinde Pour les bâtiments neufs								
	Surface de référence éner	gétique							
	SRE:			Informations	s complémentaires :				
465	Installation de locaux frigo	rifiques et/c	ou de congélation	١				EN 6	
468	Serres artisanales ou agric	coles chauf	fées				[_]	EN 7	
474.	Halles gonflables						[_]	EN 8	
Insta	lations techniques du bâti	ment							
449	Installation de refroidissen réfrigérants stables dans l'				aleur (PAC) contenant des fluid es piscines privées	des		75	
450	a) Pompe à chaleur utilisa	nt le sous-s	sol comme sourc	e de chaleur	r (sondes)			65A	
	b) Pompe à chaleur utilisa	nt les eaux	souterraines cor	mme source	de chaleur (pompage)			65B	
	c) Pompe à chaleur (air/ea d'eau chaude sanitaire (E0		r), à l'intérieur ou	à l'extérieur	, pour le chauffage ou pour la p	production		Annexe	
456	Chauffage à bois ou au ch lourd	arbon d'un	e puissance supe	érieure à 70	kW, ou chauffage à mazout mo	oyen ou			
461	Justificatif de la part minim	nale d'énerç	gies renouvelable	<b>?</b> S				EN-VD 72	
462	Installation de chauffage e	t/ou d'eau	chaude sanitaire			[_]		EN 3	
463	Installation de ventilation						[_]	EN 4	
464	Installation de réfrigération	/ humidific	cation				[_]	EN 5	
466	Installation de production	d'électricité	par combustible				[_]	EN 9	
475	Résidences secondaires					[_]		EN 3	
Diver	s								
470	Installation de chauffage e	n plein air				[_]		EN 10	
471	Patinoires (RLVLEne, art !	53) - Conce	ept énergétique à	soumettre à	à la DGE-DIREN				
473	Bàtiments tertiaires et du	secteur pub	olic de plus de 10	100 m²					
	- justificatif selon SIA 380/	4 de la con	sommation élect	rique pour l'e	éclairage			EN 12	
	- justificatif selon SIA 380/	4 de la con	sommation élect	rique pour la	a ventilation et la climatisation		[_]	EN 13	
476	Grands consommateurs (	consommat	tion électrique >0	) 5 GWh ou f	thermique >5 GWh)		[_]	EN-VD 15	
477	Demande de dérogation à	la loi sur l'	énergie ou à son	règlement c	d'application		[_]		
	Précisez l'article								

06.10,2023

L. SIT	UATION DE L'OUVRAGE		Annexes
Enviro	nnement		
101	Situation particulière  [_] Dans un plan cantonal d'affectation  [_] Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)		
102 1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art, 50a LATC, zone agricole spécialisée art, 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	<b>M</b> Ou	Non
102,2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (")	Moui	M Non
102,3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole	[_]	66 A
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).	[_]	66 B
102 A	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)	[_]	
102 B	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	[_]	
103.	Dans l'aire forestière	[_]	
104	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt	[_]	
105	Le projet implique un défrichement de [m²] : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)	[_]	Annexe
106 A	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	[_] Oui	[X] Non 43 - DN
	Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le guichet cartographique cantonal (thème dangers naturels)		
	- Inondations (INO) [_] - Chutes de pierres et blocs (CPB) - Laves torrentielles (LTO) [_] - Effondrements (EFF) - Glissements de terrain permanents (GPP) [_] - Avalanches (AVA) - Glissements de terrain spontanés (GSS) [_]	[_] [_]	
	IMPORTANT : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Trois exemplaires du formulaire dument signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de permis de construire		
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.		
106 B.	Dans un site pollué  (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)  [] Ancienne décharge [_] Site industriel pollué [_] Lieu d'accident		
107_	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)	[_]	
108_	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage	[_]	
110	Dans une région archéologique	[_]	
111=	Construction protégée A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)	[_]	
Préser	vation du parc locatif		
Traval	ux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants		
112.1			53
	b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête	[_]	53
	Procédure simplifiée		
1122	a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée	[_]	53 B
	b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s)		53 B
Logen	nent d'utilité publique		
112.3	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)	a [_]	54
Bruit			
113	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art 31 OPB (rapport acoustique necessaire)	[_]	Annexe
114	Construction of the agree of the Alice Australian	1 1	

Protec	tion des eaux	Ann	exes
115	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)	Ц	
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	[_] la rive d'un lac		
Gestio	n des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117;	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau  Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)		
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [_] Ouvrage d'infiltration etc.)		
119	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	[_]	
Eaux t	usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Résea	ux routier et ferroviaire		
124	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	[_]	62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
128.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
M. INI	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
	OUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES  x occupant des travailleurs		
			43, 51, 64 43, 51, 64
Locau	x occupant des travailleurs  a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr  b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la		
Locau	x occupant des travailleurs  a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série		43, 51, 64
Locau 150. 151. 152	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série  Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)  Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la	П П	43, 51, 64 43, 51, 64
Locau 150. 151. 152	x occupant des travailleurs  a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série  Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)  Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	П П	43, 51, 64 43, 51, 64
150. 151. 152.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série  Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)  Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail  Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de		43, 51, 64 43, 51, 64 51
Locau 150. 151. 152 Enviro 153. 154.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série  Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)  Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail  Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)  [_] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  [_] Raffinerie de pétrole [_] Installation géothermique (plus de 5 MWth)  [_] Installation thermique (plus de 100 MWth)		43, 51, 64 43, 51, 64 51
Locau 150. 151. 152 Enviro 153. 154.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série  Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)  Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail  Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)  Installations de production d'énergie (EIE)  I Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  I Raffinerie de pétrole  I Installation géothermique (plus de 5 MWth)  I Installation thermique (plus de 100 MWth)  Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 51, 64 43, 51, 64 51
Locau 150. 151. 152 Enviro 153. 154.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série  Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)  Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail  Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)  Installations de production d'énergie (EIE)  Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  I Raffinerie de pétrole  I Installation géothermique (plus de 5 MWth)  I Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon  Derces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64 43, 64
Locau 150. 151. 152 Enviro 153. 154.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série  Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)  Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail  Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)  Installations de production d'énergie (EIE)  I Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  I Raffinerie de pétrole  I Installation thermique (plus de 5 MWth)  I Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon  nerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales  Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux  Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale  Grands magasins, centres commerciaux  Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings)  I Inférieure à 2000 m²  I De 2000 à 5000 m²  I Supérieure à 5000 m² (EIE)		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64 43, 64
Locau 150. 151. 152. Enviro 153. 154.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série  Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)  Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail  Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)  Installations de production d'énergie (EIE)  I Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  Raffinerie de pétrole  I Installation géothermique (plus de 5 MWth)  J Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon  terces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales  Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux  Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale  Grands magasins, centres commerciaux  Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings)  I Inférieure à 2000 m²  I De 2000 à 5000 m²		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64 43, 64

(40	É	
		10.3

06.10,2023

Métau	x et machines					
158	Métaux et machines [_] Aciéries (EIE) [_] Aluminium (EIE)	[_] Vieux métaux <b>(EIE)</b> [_] Métaux non ferreux <b>(E</b> I	E)		Ц	43, 54
Bois					Annexes	
159.	Bois et traitement du bois [_] Panneaux d'agglomé	s rés <b>(EIE)</b> [_] Plus de 50'00	0 t/an de cellulose (EIE)		43, 64	
Chimi	e					
160.	[_] Fabriques d'explosifs	oliers, phytosanitaires, engra et de munitions (EIE) 5000 m² ou 10'000 t/an)(EIE)	is [_] Stockage de plus de 1000 t <b>(EIE)</b> [_] Synthèse de produits	Ll	43, 64	
161	Produits pharmaceutique médicaments, de sérums		s et drogueries, fabriques et commerce en gros o	de [_]	43, 84	
162.	Produits plastiques ou er	n caoutchouc			43. 64	
Alime	ntation					
163	Produits alimentaires			Ц	43	
164.	Produits agro-alimentaire	es es			43, 64	
Autre	s matériaux					
165.	Arts graphiques			[_]	43, 84	
186.	Produits pour l'aménage	ment de la maison et du loge	ement		43, 64	
187	Produits, appareils, instru	uments mécaniques et élect	roniques	[_]	43, 54	
168	Textiles, habillement, cui	ir		[_]	43, 64	
169.	Matériaux de constructio	n (ex. peinture, bitume, briqu	ues, tuiles, isolants, etc )	[_]	43, 84	
	[_] Cimenteries (EIE) [_	_] Verreries (plus de 30'000	t/an) (EIE)			
N. GE	ENIE GIVIL, DECHETS,	SURV. DES GUVRAGES	STEP			
Terra	ssements, dépôts d'exca	vation et decharges				
200.		ions ou remblais impliquant ( de plus de 5000 m², mais inf	un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ érieur à 50'000 m³	ou [_]		
207.	Le projet a des emprises conduites, de plus de 1'0		sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les	[_]	Concept	de gestion des sols
201		liquant un apport de terre m³ [_] De plus de 500'000 m	³ (EIE)			
202	Décharges contrôlées po	our matériaux inertes, résidu	s stabilisés, décharges bioactives (EIE)			
Instal	lations de collecte, de tri	, de conditionnement, de r	ecyclage, de valorisation, d'incinération ou de	e traitement de	s déchets	
203	Déchetteries ou postes d	de collecte des déchets		[_]		
204.	Installations de traitemer [_] Inférieur ou égal à 10	nt des déchets 00 t/an [_] Capacité supérie	ure à 1000 t/an <b>(EIE)</b>		43	
205,	Déchiqueteurs de voiture	es (EIE)				
206.	Construction ou modifica d'épuration	ation de stations d'épuration	collectives ou d'équipements de traitement des b	oues [_]	51	
Surve	illance des ouvrages de	retenue				
210	Ouvrages d'accumulation	n Volume max	imum d'accumulation > 100 m³	[_]		
		Retenue au	dessus du terrain naturel	[_]		
		Volume d'ea	u permanent m³:			

O. AG	RICULTURE, ANIMAUX	3.45 % 25	Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	[_]	43
251	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	[_]	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement  [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)		43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	[_]	43, 52
254	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
255.	Fosses à purin		52
256.	Fumières		52
257.	Silos à fourrage		43
258,	Installations de biogaz.		43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros		43, 64
	[_] Capacité jusqu'à 5000 t/an		
	[_] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		
I I II I I I I	A PROPERTY OF THE PARTY OF THE		
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL		
Etablis	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301.	Ecoles paramédicales		43, 64
302	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)		43, 64
305	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)		43, 64, 73
306	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labora	atoires et cabinets		
307	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43. 64
308	Cabinets et instituts de physiothérapie	[_]	43
309	Cabinets et cliniques vétérinaires	[_]	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	[_]	43, 64
312	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43
Cimeti	ères		
311	Cimetières, caveaux funéraires. crématoires		43
h			
Q. SP	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	[_]	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	[_]	
351	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)	[_]	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	[_]	
355.	Stands de tir		
	[_] Stands de tir (cas général)		

356	Piscine, jacuzzí, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [_] eau non chauffée		32
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
			32, EN-VD11, Concept énergétique
057	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		02, 214 VB11, Consopt analysisque
357	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille  [_] eau non chauffée		
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
Loisir	s, campings, dortoirs		
358	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64
359	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc,		11, 43, 84
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43
360	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	[_]	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /		Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes		
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43
364.	Campings, caravanings résidentiels		43
365.	Places de jeux	[_]	
	aérien / Véhicules à moteur		
400	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : <u>lien</u>	[_]	Annexe
401.	<ul> <li>a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)</li> </ul>	[_]	Annexe
401	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur. souterrain ou en toiture)	[]	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	[_]	64
403.	Places de lavage pour véhicules	[_]	64
404	Garages professionnels	[_]	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	[_]	64
Incen	die, explosion, pollution		
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie. explosion, pollution.intoxication etc.)  [_] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)  [_] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)  [_] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63
409	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43, 64
410	Entreprises de nettoyage	[_]	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication. de lavage)	[_]	64
Rayo	nnement		
412	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle Modification d'installation existante b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si	on [_] [_] [_] [_]	Annexe ESTI TD7
	l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)		
413	Sources de radiation ionisante et installations y relatives	[_]	
414	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE) Page 12 / 15	L_J	

Subst	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes
416	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux  [_] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)  [_] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)  [_] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)			
417.	Entreprises avec micro-organismes	[_]		
418	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe
S. EQ	UIPEMENTS, INSTALLATIONS			
Abri d	e protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )			
454	Construction d'un abri PCi	[_]		46
455	Dispense de construction d'un abri PCi			45
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)			
500	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier. d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation	[_] [_] on)		Annexe
G. AN	INEXES			The Buy Kills
90	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon sur le site de l'office de la consommation.	[X] [X] [L] [L] [X]		
90	b) Nombre d'exemplaires des plans	Demandé		
30	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2.4,5) Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	M 2 0 2	ME 2 0 2	Fourni 2 0 2
91	Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par [_] Propriétaire  [_] Promettant acquéreur  [_] Maître de l'ouvrage  Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments exterieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNIA/SUVA générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance féderale sur la protection contre les accidents majeurs) Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique) Concept de gestion des sols	2 2 2 2 0 2	CAMAC 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Fourni [X]  [_]  [_]  [_]  [_]  [_]  [_]  [_]
92	Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit  Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilite au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torrefacteurs de cafe, séchoirs à fourrage, etc.) Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2 2 2 2 2 2	0 0 0 0 0 0	

06 10 2023

### Demande de permis de construire (P) - 227464

#### **BLOC-NOTES**

- Mandataire
- Commune
- CAMAC

#### SIGNATURES

#### SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourní les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date 🗼

tronnox, le 09. 10, 2023

Proprietaire(s)

Prom acquéreur(s)

Droit distinct - permanent

ATELIER PAT

Destinataire des factures (\*) (publication FAO émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30 - Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures

Nom (\*)

TERROITIN

Prénom Tél : FRANÇOIS 079 954 81 06

Paison sociale : Adresse (\*)

Chemin de la Naz 44

E-mail Localité terroitin@h2o leman.ch MONT-SZR-LAUSANNE

N° postal (\*) 1052

Lieu, date et signature (\*): Non vaz, le 09.10.2023

Le destinataire des factures ne peut être que <u>le proprietaire promettant acquereur penéficiaire dun OUP ou l'auteur des pians.</u> Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures

#### EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours, Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 24. F. 24 au 22. 8. 24

Conformément a l'art 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le

Responsable du dossier () Claudia Vences

Tél (") 021/651.91.98 Fax

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaire.

Sceau et signatures

Urbanisme

#### PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux)
- La publication dans le journal local et l'affichage au piller public sont effectués par la commune
- · Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi precédent a 18n00
- Pour la FAO du vendraci le la CAMAC de travoir reçuite dossier informatique partie biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 18h00

#### Résultat de l'enquête publique

Le delai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immadiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements interessés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'université 5 1014 Lausanne (el 021/316/70/21) ema info.camac@vd.ch

06.10.2023

1-1-1-0

## Demande de permis de construire (P) - 227464

#### Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

RAISON SOCIALE :

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :

SOLAS ELODIE AURORE ET TERROITIN FRANÇOIS HENRI FLORENT

Adresse:

Chemin de la Naz 44

Tél,

079 954 81 06

E-mail:

f.terroitin@h2o-leman.ch

NPA:

1052

LOCALITE:

LE MONT-SUR-LAUSANNE

Auteur des plans (personne physique seion art. 72 RATC)

Nom, Prénom :

GUENAT RAPHAËL

RAISON SOCIALE

ATELIER PAT ARCHITECTES SA

Adresse:

Rue du VIIIage 17B

021 800 92 00

E-mail:

info@apatsa.ch

Tél. NPA:

1125

LOCALITE:

MONNAZ

# COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE PLAN D' ENQUETE

N° CAMAC: 227464

PROPRIETAIRES: TERROITIN François Henri Florent SURFACES CADASTRALES

et SOLAS Elodie Aurore

Habitation n° ECA 277 Couvert n° ECA 3343 de 24 m² 137 m<sup>2</sup>

1'017 m²

Jardin

880 m<sup>2</sup>

" Chemin de la Naz 44"

PARCELLE N° 3118

Total

" La Naz '

OBJET DE L'ENQUETE : CREATION DE DEUX VELUX EN TOITURE

**PLAN N° 2021** 

COORDONNEES MOYENNES: 2'537'110 / 1'157'305

AFFECTATION: Plan spécial - Zone 1 - La Naz - approuvé le 9 août 1995 - "habitations - hameaux"

SURFACE EN ZONE A BATIR: 1'017 m² SECTEUR DE PROTECTION DES ÉAUX : üB DEGRE DE SENSIBILITE AU BRUIT : III

NOTE AU RECENSEMENT ARCHITECTURAL : n° ECA 277 , note 3 / n° ECA 3343 , non recensé

MENTION PUBLIQUE: ID.2000/001511: Améliorations foncières

SERVITUDES: ID.2004/0335:

Source(s) (hors plan)

Canalisation(s) Réservoirs (hors plan) ID.2004/0336: Canalisation(s) d'eau (hors plan) ID.2004/0337: Canalisation(s) et droit d'eau (hors projet) ID.2005/3914: Canalisation(s) quelconques (sans plan) ID.2005/3942:

ID.2005/4035: Canalisation(s) d'eaux claires et d'eaux usées et canalisations

quelconques (hors projet)

Passage à pied, pour tous véhicules et canalisations quelconques (hors projet) ID.2006/0743:

Usage de place de parc visiteurs No 7 (hors projet) ID.2006/0744: Usage de place de parc visiteurs No 8 (hors projet) ID.2006/0745:

LA REALISATION DE CE PROJET N'IMPLIQUE PAS DE MISE A JOUR DU PLAN RF

LE(S) PROPRIETAIRE(S)

SCEAU DE L'AUTORITE

Morges, le 10 avril 2024

MOSINI et CAVIEZEL SA

Ingénieurs EPF-SIA Morges Montricher Assens Rolle Rue Louis-de-Savoie 72 1110 Morges Tél. 021 8055200 morges@mc-sa.ch

14680-01 1b eng MN95 240410-AB.dwg

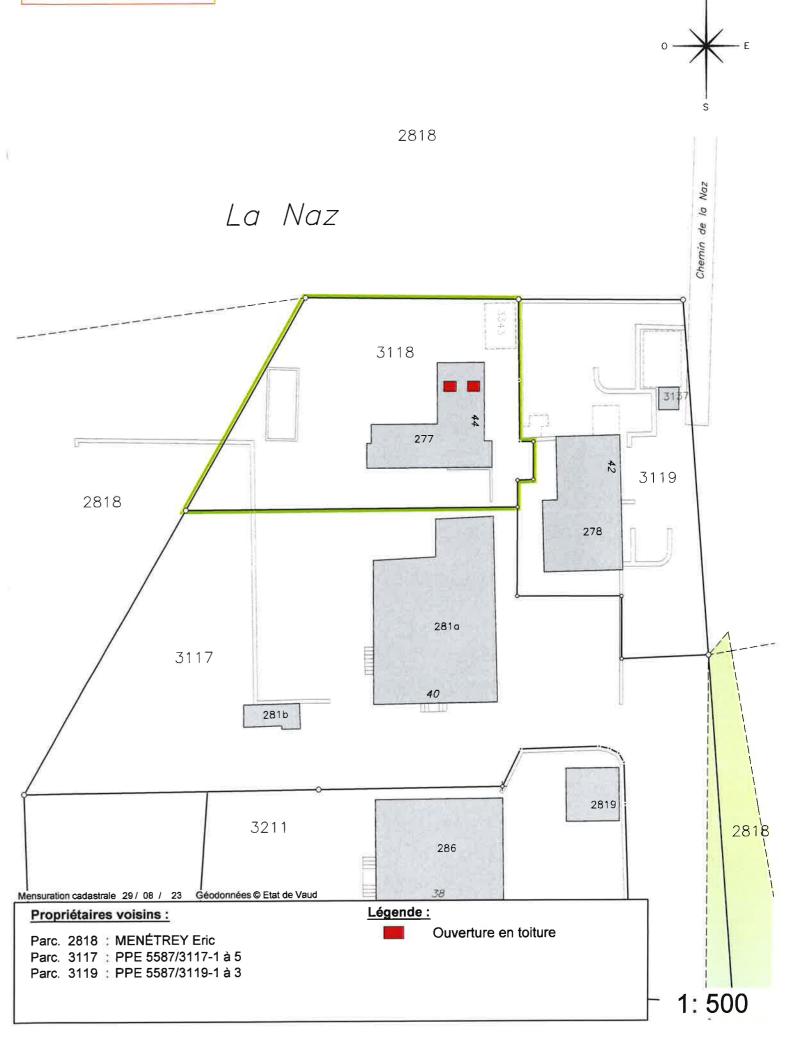
le géomètre breveté Julien COMTE



14'680.01						
1b						
АВ						
JC						
	1b AB	1b AB				

Format 30/42 cm

DÉTAILS DES COTES VOIR PLAN DE L'ARCHITECTE





PLAN TOITURE



**FACADE OUEST** 

ARCHITECTE:

ATELIER PAT RCHITECTES Raphaël Guen

PROPRIETAIRES:

CREATION DE DEUX VELUX EN TOITURE PARCELLE N°3118 - CHEMIN DE LA NAZ 44 AU MONT-SUR-LAUSANNE PROPRIETE D'ELODIE ET FRANÇOIS TERROITIN

Plan Toiture / Façade Ouest

**EXISTANT** 

798 - 01

atelier pat

Rue du Village 17 B - Monnaz Case postale 1110 Morges 1

Tél: 021 800 92 00 / Fax: 021 800 92 09

**ENQUETE** 

A CONSTRUIRE **ECHELLE**: 1/100

15 avril 2024

Architectes sa

A DEMOLIR